

GARANTIE LIMITÉE

Lattes occultantes en bois composite

Pour une période de 10 ans à partir de la date d'achat, le fabricant (le garant) garanti que les produits lattes occultantes en bois composite ne subiront pas de dommages structuraux à cause de la moisissure, de la désintégration ou de l'attaque des termites, imputrescible et imperméable aux micro-organismes, rongeurs et insectes. Il est impératif de bien respecter les conditions de pose des lattes en composite.

Limitations

La garantie n'assure pas la couverture d'un défaut ou des dommages occasionnés par des situations et des événements tels que :

- Les mauvais usages, abus, négligences ou mauvaise manutention
- Les mauvaises installations ou installations qui ne respectent pas les instructions citées dans la notice de pose
- Les impacts d'objets étrangers (coups), incendies (très bonne résistance au feu), tremblements de terre, inondations, coups de foudre, grêles, ouragans ou d'autres pertes ou catastrophes naturelles
- Les mouvements, distorsions, effondrements ou affaissements du terrain ou de la structure où le produit est installé
- Toute autre cause où il n'est pas question de défauts dans le matériau

Sauf indication contraire sur la fiche d'un article au moment de la transaction, la garantie contractuelle couvrant chaque article distribué par Disticlos est de 2 ans. La garantie sur les lattes en bois composite est de 10 ans notamment contre l'attaque des termites et l'apparition de pourritures. Les profils de finition sont soumis à la garantie contractuelle de 2 ans.

La réparation comme l'échange sous garantie d'un article distribué par Disticlos ne modifie en aucune manière la date d'échéance initiale de la garantie contractuelle, c'est-à-dire la date d'échéance qui a été définie à partir de la date de facturation de l'article.

Dans tous les cas, la responsabilité de Disticlos couvre uniquement le remplacement ou la réparation de la pièce ou du matériel défectueux sans qu'il puisse nous être demandé aucune indemnité ou dommages et intérêts supplémentaires à quelque titre que ce soit. Les dommages d'origine extérieure à l'article lui-même sont exclus du champ de garantie. Cela concerne notamment les chocs, incendies, la foudre, le gel, les inondations, catastrophes naturelles...

Sont également exclus du champ de la garantie les dommages résultant d'une utilisation anormale de l'article telle que décrite dans la notice d'utilisation fournie avec l'article.

Dans tous les cas, les frais de transport en retour d'un article restent exclusivement à la charge de l'acquéreur. Le présent paragraphe ne fait pas obstacle à l'application de la garantie légale de vices cachés, tels qu'elle résulte des articles 1641 et suivants du code civil.

Les produits ne sont pas garantis contre la décoloration excessive (remettant en cause l'esthétique des lattes) ou contre les dommages occasionnés par la pollution de l'air (tels que les oxydes de métal ou les particules métalliques -la liste ne se limite pas à ces derniers), l'exposition aux produits chimiques ou à l'altération par les intempéries. Les produits ne sont pas garantis contre la salissure, la crasse, les tâches de fruits, la rouille, la graisse, le sang ou les tâches qui ont brûlé à la surface des lattes. Disticlos n'est pas responsable des variations de couleur, d'éclat ou de texture d'une latte à l'autre.

La présente garantie est exclusive et remplace toute autre garantie écrite ou orale, tout autre responsabilité ou obligation de Disticlos. Elle représente la seule garantie du vendeur et aucune autre garantie ou condition, statuaire ou autre, sera impliquée.

L'acheteur ou le propriétaire doit aviser à Disticlos promptement et par écrit de tout défaut de fabrication et fournir la preuve de la date de justificatif d'achat, la justification de la date d'installation aussi bien que le titre de propriété. Si un défaut couvert par la garantie est confirmé, un délai raisonnable après l'inspection, Disticlos s'engage à remplacer les lattes en composite défectueuses. Disticlos ne sera pas responsable de l'installation ou la réinstallation des lattes composite ou tout autre dommage indirect en quelque sorte.